Budget rectificatif 4/2016: actualisation des crédits, réduction des crédits de paiements et d'engagement, extension de la durée de l'EFSI, modification du tableau des effectifs de Frontex, actualisation des crédits de recettes

2016/2257(BUD) - 01/12/2016 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 520 voix pour, 53 voix contre et 67 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif nº 4 de l'Union européenne pour l' exercice 2016: Actualisation des crédits visant à prendre en considération l'évolution récente de la situation dans le domaine de la migration et de la sécurité, la réduction des crédits de paiement et d' engagement résultant du virement global, la prolongation de la durée d'existence de l'EFSI, la modification du tableau des effectifs de Frontex et l'actualisation des crédits de recettes (ressources propres).

Pour rappel, le PBR nº 4/2016 vise à :

- **diminuer le niveau des crédits de paiement de 7.284,3 millions EUR**, essentiellement sur des lignes budgétaires relevant de la rubrique 1b (Cohésion économique, sociale et territoriale) et réduit donc les contributions nationales en conséquence;
- augmenter le niveau des crédits d'engagement inscrits à la rubrique 3 «Sécurité et citoyenneté» de 50 millions EUR pour l'instrument destiné à fournir une aide d'urgence au sein de l'Union, de 130 millions EUR pour le Fonds "Asile, migration et intégration" (AMIF) et de 70 millions EUR pour le Fonds pour la sécurité intérieure (FSI), ce qui nécessite donc la mobilisation de la marge pour imprévus pour un montant total de 240,1 millions EUR, après la prise en compte du redéploiement de 9,9 millions EUR;
- concentrer de manière anticipée le provisionnement du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) par l'intermédiaire d'un redéploiement de 73,9 millions EUR en crédits d'engagement à partir du volet "énergie" du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE-Énergie), qui sera compensé en 2018;
- modifier le tableau des effectifs de Frontex en vue de l'entrée en vigueur prochaine du règlement (UE) 2016/1624 sur la mise en place d'une Agence européenne des gardes-frontières.

Sur le plan des dépenses, avec une réduction de 14,7 millions EUR répartie sur plusieurs lignes budgétaires relevant de la rubrique 2 Croissance durable: ressources naturelles, **l'incidence nette globale du PBR nº 4/2014, dans le volet des dépenses du budget 2016, consiste en une augmentation de 225,4 millions EUR** des crédits d'engagement.

En ce qui concerne les recettes, le PBR nº 4/2014 inclut aussi des ajustements liés à la révision des prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles (droits de douane et cotisations dans le secteur du sucre) et aux assiettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et du revenu national brut (RNB), la budgétisation des corrections britanniques correspondantes ainsi que de leur financement.

Le Parlement exprime par ailleurs de vives préoccupations concernant l'excédent des paiements de 7.284,3 millions EUR, qui résulte **de retards importants dans la mise en œuvre des programmes de l'Union relevant de la gestion partagée** et qui ouvre la voie à une accumulation considérable des demandes de paiement à la fin de l'actuel CFP.

Il rappelle la conclusion de la Commission selon laquelle **il n'est possible de répondre aux besoins en paiements actualisés jusqu'à 2020 avec les plafonds actuels que si la marge globale pour les paiements est pleinement utilisée** (et, par mesure de précaution, si elle est exempte de plafonds annuels) et si les paiements liés aux instruments spéciaux sont inscrits au-delà des plafonds. Il demande dès lors que cette dernière question soit réglée de façon définitive et sans équivoque dans le cadre de la révision du cadre financier pluriannuel.

Mobilisation de la marge pour imprévus : le Parlement approuve **les augmentations proposées pour la rubrique 3** grâce à la mobilisation de la marge pour imprévus ainsi que le renforcement anticipé du tableau des effectifs de Frontex. Il se félicite en particulier de la reconstitution partielle de l'AMIF, mais se dit préoccupé par le fait que, malgré un taux élevé d'exécution budgétaire sur la base des programmes nationaux des États membres, seules quelques relocalisations de réfugiés ont réellement eu lieu à ce jour.

Il appelle également le Parlement à marquer son accord sur **le provisionnement anticipatif** de l'EFSI, à condition que le redéploiement à partir du MIE soit dûment compensé en 2018. Il précise que cette concentration anticipée ne doit pas préjuger du plan de financement final de la nouvelle proposition de prolongation de l'EFSI qui doit être décidée conformément à la procédure législative ordinaire.

Le Parlement relève par ailleurs **la baisse des recettes** attendue, estimée à 1,8 milliard EUR, en raison de la dépréciation de la livre sterling vis-à-vis de l'euro. Il prend acte de l'intention de la Commission d'utiliser les recettes issues d'amendes supplémentaires afin de compenser cette baisse.

Enfin, le Parlement européen approuve la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 4/2016.